

# Invitation à l'Assemblée générale ordinaire d'UBS SA

**Mercredi, 18 avril 2007, 10 h30**  
**(ouverture des portes à 9 h30)**

**Hallenstadion Zurich-Oerlikon, Wallisellenstrasse 45, Zurich**

## **Ordre du jour**

1. Rapport annuel, comptes consolidés et comptes de la maison mère pour l'exercice 2006  
Rapports du réviseur du Groupe et de l'organe de révision
2. Affectation du bénéfice  
Dividende pour l'exercice 2006
3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe
4. Elections
  - 4.1. Réélections au Conseil d'administration
    - 4.1.1. Stephan Haeringer
    - 4.1.2. Helmut Panke
    - 4.1.3. Peter Spuhler
  - 4.2. Election au Conseil d'administration
    - 4.2.1. Sergio Marchionne
  - 4.3. Election du réviseur du Groupe et de l'organe de révision
5. Réduction du capital
  - 5.1. Destruction des actions provenant du programme de rachat 2006/2007 et adaptation en conséquence de l'article 4 alinéa 1 des statuts
  - 5.2. Autorisation d'un nouveau programme de rachat 2007–2010

## En guise de préliminaires

### **Demandes relatives à l'inscription de points à l'ordre du jour**

L'invitation appelant les actionnaires à soumettre leurs demandes d'inscription de points à l'ordre du jour a été publiée le 2 février 2007 dans divers journaux suisses et internationaux ainsi que sur Internet à l'adresse [www.ubs.com/shareholder-meeting](http://www.ubs.com/shareholder-meeting). La date limite a été fixée au 23 février 2007. Aucune demande n'a été déposée.

### **Appel aux créanciers**

La réduction du capital par suppression des actions rachetées (point 5.1) ne peut intervenir qu'une fois réalisé l'appel aux créanciers prévu à l'article 733 du Code des obligations. Celui-ci sera publié dans la Feuille officielle suisse du commerce immédiatement après l'Assemblée générale des actionnaires. Le délai imparti pour produire des créances éventuelles est de deux mois. Pour que la réduction du capital puisse être effectuée, il est indispensable que le rapport spécial de l'organe de révision, dans lequel il est constaté que d'éventuelles prétentions des créanciers sont entièrement satisfaites même après la réduction du capital, soit disponible et que la liquidité de la banque reste garantie. Le rapport de l'organe de révision, obtenu au 31 décembre 2006, est disponible.

## Organisation

### **Carte d'admission à l'Assemblée générale**

Les actionnaires inscrits auprès d'UBS SA *en Suisse* au registre des actionnaires peuvent demander leurs cartes d'admission jusqu'au 12 avril 2007 à l'adresse suivante au moyen du bulletin joint à l'invitation:

UBS SA, Shareholder Services, Case postale, CH-8098 Zurich.

Les actionnaires inscrits *aux Etats-Unis* au registre des actionnaires peuvent demander leurs cartes d'admission par écrit jusqu'au 12 avril 2007 à l'adresse suivante:

Mellon Investor Services, Proxy Processing, P.O. Box 3510, S. Hackensack, NJ 07606-9210.

Les cartes d'admission déjà établies ne seront plus valables si les actions concernées sont cédées avant l'Assemblée générale. Les cartes d'admission correspondantes devront être restituées si la vente des actions est publiée au registre des actionnaires.

### **Représentation à l'Assemblée générale**

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par leur représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite par un autre actionnaire ayant le droit de vote ou par leur banque dépositaire. En outre, chaque actionnaire a la possibilité de faire représenter ses actions à l'Assemblée générale par:

- UBS SA, Case postale, CH-8098 Zurich  
en qualité de représentante de la société ou  
de représentante dépositaire
- Altorfer Duss & Beilstein AG  
(Dr. Urs Zeltner, avocat et notaire)  
Case postale 1156, CH-8021 Zurich  
en qualité de représentant indépendant.

Zurich et Bâle, le 9 mars 2007

UBS SA  
Pour le Conseil d'administration:

Marcel Ospel, Président

## Point 1 de l'ordre du jour

### Rapport annuel, comptes consolidés et comptes de la maison mère pour l'exercice 2006 Rapports du réviseur du Groupe et de l'organe de révision

#### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes de la maison mère pour l'exercice 2006.

#### B. Commentaires

Le compte-rendu détaillé du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe sur l'exercice 2006 se trouvent dans le «rapport financier». Des informations supplémentaires sur la stratégie, l'organisation et les activités du Groupe et des groupes d'affaires, sur la gestion et la maîtrise du risque se trouvent dans le «Handbook 2006/2007». Celui-ci contient également un rapport détaillé selon la directive de la SWX Swiss Exchange relative au gouvernement d'entreprise, avec entre autres le rapport concernant la rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres du Directoire du Groupe. Ces publications sont à la disposition des actionnaires et consultables sur Internet à l'adresse [www.ubs.com/investors](http://www.ubs.com/investors). Elles seront distribuées aux actionnaires inscrits en Suisse selon leur commande individuelle. Les actionnaires inscrits au Mellon Investor Services (USA) recevront la «Revue de l'année» illustrée contenant les informations les plus importantes sur la marche des affaires.

Le compte de résultat consolidé se solde par un produit d'exploitation de 48 165 millions de CHF, des charges d'exploitation de 33 498 millions de CHF, un résultat avant impôts de 14 667 millions de CHF provenant des activités poursuivies et un bénéfice du Groupe attribuable aux actionnaires de 12 257 millions de CHF. Les prestations de services financiers (hors participations industrielles) ont réalisé un bénéfice du Groupe attribuable aux actionnaires de 11 253 millions de CHF. Le bilan total s'élève de 338,2 milliards de CHF à 2 396,5 milliards de CHF. Les fonds propres attribuables aux actionnaires s'élevaient à la fin de l'année à 49,7 milliards de CHF.

Les comptes de la maison mère se soldent par un bénéfice net de 6 558 millions de CHF. Le produit d'exploitation s'inscrit à 26 988 millions de CHF, tandis que les charges d'exploitation totales se chiffrent à 17 622 millions de CHF. Il en résulte un bénéfice opérationnel de 9 366 millions de CHF. Les amortissements et les provisions s'élèvent à 1 694 millions de CHF, les produits extraordinaires à 1 095 millions de CHF, les charges extraordinaires à 239 millions de CHF et les impôts à 1 970 millions de CHF.

Dans ses rapports, Ernst & Young SA, en sa qualité de réviseur du Groupe et d'organe de révision régi par la loi sur les banques, recommande sans réserves à l'Assemblée générale d'approuver les comptes consolidés et les comptes annuels de la maison mère. Le réviseur du Groupe atteste que les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'UBS conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et à la loi suisse. En ce qui concerne la maison mère, l'organe de révision certifie que la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice figurant au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts d'UBS SA.

## Point 2 de l'ordre du jour

### Affectation du bénéfice Dividende pour l'exercice 2006

#### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit le bénéfice de la maison mère:

Bénéfice de l'exercice 2006 selon le compte de résultat	6 558 millions de CHF
<hr/>	
Dotation aux réserves légales générales	457 millions de CHF
Distribution du dividende proposée	4 582 millions de CHF
Dotation aux autres réserves	1 519 millions de CHF
<hr/>	
Total du bénéfice affecté	6 558 millions de CHF

Le Conseil d'administration propose de verser un dividende de 2.20 CHF bruts par action. L'ensemble des actions propres que détiendra UBS au jour de l'Assemblée générale ne donnent pas droit à un dividende.

#### B. Commentaires

La proposition du Conseil d'administration d'augmenter de 38% le dividende à 2.20 CHF bruts par rapport à l'année précédente pour l'exercice 2006 reflète le très bon résultat d'exploitation 2006 et notre politique de rendre aux actionnaires les fonds qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement opérationnel. Cette proposition est également l'expression de la confiance du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe en l'avenir de l'entreprise.

Si les actionnaires approuvent la proposition, 1.43 CHF par action (après déduction de l'impôt anticipé fédéral de 35%) sera versé le 23 avril 2007 à tous ceux qui détenaient des actions UBS le 18 avril 2007. L'action sera négociée ex dividende à partir du 19 avril 2007.

## Point 3 de l'ordre du jour

### Décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe

#### Proposition

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et du Directoire du Groupe pour l'exercice 2006.

## Point 4 de l'ordre du jour

### Elections

#### 4.1. Réélections au Conseil d'administration

##### 4.1.1. Réélection de Stephan Haeringer

#### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Stephan Haeringer au Conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

#### B. Commentaires

Le mandat de Stephan Haeringer, Vice-président du Conseil d'administration, expire lors de l'Assemblée générale. Il se représente pour un nouveau mandat.

Stephan Haeringer (1946) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale de 2004, puis nommé Vice-président. Depuis 2005, il préside l'organe de surveillance de la Révision du Groupe et est membre, depuis 2004, du Comité de responsabilité sociale. De 2002 à 2004, il a occupé le poste de Vice-président du Directoire. Auparavant, il a exercé, entre 2000 et 2002, la fonction de CEO de l'ancien groupe d'affaires UBS Suisse et de la Clientèle privée et Entreprises.

Le curriculum détaillé se trouve dans le «Handbook 2006/2007» et peut être consulté sur Internet à l'adresse [www.ubs.com/boards](http://www.ubs.com/boards).

##### 4.1.2. Réélection d'Helmut Panke

#### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Helmut Panke au Conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

#### B. Commentaires

Le mandat d'Helmut Panke expire lors de l'Assemblée générale. Il se représente pour un nouveau mandat.

Helmut Panke (1946) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale de 2004. Il préside depuis 2006 le Comité de nomination. De 2002 à septembre 2006, Helmut Panke a été Président du Comité exécutif de BMW AG, Munich. Il exerce depuis lors divers mandats d'administrateur d'entreprise et est, entre autres, membre du conseil d'administration de Microsoft Corporation.

Le curriculum détaillé se trouve dans le «Handbook 2006/2007» et peut être consulté sur Internet à l'adresse [www.ubs.com/boards](http://www.ubs.com/boards).

#### 4.1.3. Réélection de Peter Spuhler

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Peter Spuhler au Conseil d'administration pour un nouveau mandat de trois ans.

##### B. Commentaires

Le mandat de Peter Spuhler expire lors de l'Assemblée générale. Il se représente pour un nouveau mandat.

Peter Spuhler (1959) a été élu au Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale de 2004 et est membre depuis cette époque du Comité de rémunération. Peter Spuhler est propriétaire de Stadler Rail AG, entreprise sise en Suisse qu'il a acquise en 1989 alors qu'elle ne comptait que 18 employés. Aujourd'hui, le groupe Stadler Rail compte plus de 2 500 collaborateurs et s'est taillé une réputation internationale dans le domaine des wagons de chemin de fer légers.

Il est également membre du Parlement suisse (Conseil national).

Le curriculum détaillé se trouve dans le «Handbook 2006/2007» et peut être consulté sur Internet à l'adresse [www.ubs.com/boards](http://www.ubs.com/boards).

#### 4.2. Election au Conseil d'administration

Le mandat de Sir Peter Davis, membre du Conseil d'administration depuis 2001, expire lors de l'Assemblée générale 2007. Dans la mesure où il a atteint la limite d'âge prévue pour les membres du Conseil d'administration qui exerce leur charge à titre accessoire, il quitte le Conseil lors de la présente Assemblée générale.

#### 4.2.1. Election de Sergio Marchionne

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose d'élire Sergio Marchionne pour un mandat de trois ans en qualité de membre du Conseil d'administration qui exerce cette fonction parallèlement à sa profession.

##### B. Commentaires

Sergio Marchionne (1952) est Chief Executive Officer (CEO) de Fiat S.p.A., Turin, et Fiat Auto. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1983 en qualité d'expert-comptable et de spécialiste en questions fiscales chez Deloitte & Touche au Canada. Deux ans plus tard, il a occupé le poste de Group Controller et a été ensuite Director of Corporate Development chez Lawson Mardon Group à Toronto. De 1989 à 1990, il a exercé la fonction d'Executive Vice President chez Glenex Industries. Les deux années suivantes, Sergio Marchionne a été Vice President of Finance et Chief Financial Officer auprès d'Acklands Ltd. De 1992 à 1994, il a occupé le poste de Vice President of Legal and Corporate

Development et de Chief Financial Officer chez Lawson Group, société reprise en 1994 par Alusuisse Lonza (Algroup). Entre 1994 et 2000, il a exercé diverses fonctions chez Algroup, la dernière en qualité de CEO. Par la suite, il a été deux ans CEO et président du conseil d'administration de Lonza Group Ltd., société détachée. En 2002, Sergio Marchionne a été nommé CEO de Société Générale de Surveillance (SGS) Group et y a repris en 2006 la présidence du conseil d'administration. Il est membre, depuis 2003, du conseil d'administration et, depuis 2004, CEO de Fiat S.p.A. Depuis l'an dernier, il est également CEO de Fiat Auto. Sergio Marchionne a étudié l'économie d'entreprise à l'université de Windsor, Canada, et il est avocat certifié, expert-comptable et conseiller fiscal. Il est de nationalité italienne et canadienne.

Outre ses activités professionnelles auprès de Fiat, Sergio Marchionne est membre de Fondazione Giovanni Agnelli, de Assonime (la fédération des entreprises italiennes) et Chairman de ACEA (Association des Constructeurs Européens d'Automobiles), dont le siège est à Bruxelles.

#### 4.3. Election du réviseur du Groupe et de l'organe de révision

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de confirmer Ernst & Young SA, Bâle, comme réviseur du Groupe et organe de révision pour un mandat d'une année.

##### B. Commentaires

Sur la recommandation du Comité d'audit, le Conseil d'administration propose de confirmer Ernst & Young SA, Bâle, comme réviseur du Groupe et organe de révision pour un nouveau mandat d'un an. Ernst & Young SA confirme à l'attention du Comité d'audit qu'il dispose de l'indépendance indispensable à l'exercice de son mandat et que son indépendance ne sera pas altérée du fait des services rendus en plus du mandat de révision à UBS SA. De tels mandats doivent être approuvés par avance par le Comité d'audit. Ernst & Young SA confirme également n'avoir repris aucun service interdit par l'autorité de surveillance boursière des Etats-Unis (Securities and Exchange Commission – SEC).

Ernst & Young SA exerce le mandat de révision qui lui a été confié par UBS SA depuis la fusion intervenue en 1998. Pour de plus amples précisions concernant l'indépendance, les coûts de révision et les réviseurs responsables, prière de se reporter au «Handbook 2006/2007».

## Point 5 de l'ordre du jour

### Réduction du capital

#### 5.1. Destruction des actions provenant du programme de rachat 2006/2007 et adaptation en conséquence de l'article 4 alinéa 1 des statuts

##### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de détruire les 33 020 000 actions acquises dans le cadre du programme de rachat approuvé lors de l'Assemblée générale 2006 et de réduire de 3 302 000.00 de CHF le capital-actions.

L'article 4 alinéa 1 des statuts doit être adapté comme suit:

Version actuelle	Nouveau libellé proposé (Modifications en <i>italique</i> )
<b>Article 4</b> Capital-actions	
1 Le capital-actions de la société se chiffre à 210 527 328.60 CHF (deux cent dix millions cinq cent vingt-sept mille trois cent vingt-huit francs soixante centimes). Il est divisé en 2 105 273 286 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.10 CHF. Le capital-actions est entièrement libéré.	1 Le capital-actions de la société se chiffre à <i>207 225 328.60 CHF (deux cent sept millions deux cent vingt-cinq mille trois cent vingt-huit francs soixante centimes)</i> . Il est divisé en <i>2 072 253 286</i> actions nominatives d'une valeur nominale de 0.10 CHF. Le capital-actions est entièrement libéré.

##### B. Commentaires

L'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 2006 a mandaté le Conseil d'administration de racheter, par le biais d'une seconde ligne de négoce sur virt-x, des actions UBS à concurrence de 5 milliards de CHF maximum et de détruire ultérieurement ces actions. Jusqu'au 7 mars 2007, 33 020 000 actions d'une valeur totale de 2 415 064 106.50 de CHF ont été rachetées. Le prix d'achat moyen des titres était de 73 de CHF (chiffre arrondi). Le montant maximal autorisé par l'Assemblée générale n'a pas été épuisé.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'autoriser la destruction des 33 020 000 actions et de réduire en proportion le capital-actions à l'article 4 alinéa 1 des statuts.

L'organe de révision Ernst & Young SA a certifié, dans un rapport de révision spécial à l'intention de l'Assemblée générale, que du point de vue d'aujourd'hui, les droits des créanciers étaient intégralement couverts, même avec un capital réduit, et que la liquidité de la banque resterait garantie.

## 5.2. Autorisation d'un nouveau programme de rachat 2007–2010

### A. Proposition

Le Conseil d'administration propose de prendre la décision suivante:

«Le Conseil d'administration est habilité à racheter sur virt-x, par le biais d'une seconde ligne de négoce, des propres actions à concurrence de 10% maximum du capital-actions émis durant la période allant jusqu'au 8 mars 2010. Ces actions sont destinées à être détruites et ne tombent donc pas sous le coup des dispositions relatives au plafond de 10% pour propres actions au sens de l'article 659 du Code des obligations. Les modifications à chaque fois nécessaires des statuts (réduction du capital-actions) seront soumises pour approbation aux Assemblées générales ordinaires de 2008 à 2010.»

### B. Commentaires

Dans l'intérêt d'une gestion optimale des capitaux, on continuera de racheter des actions destinées à être détruites dans la mesure où la dotation en capital de la banque le permettra. Aussi le Conseil d'administration propose-t-il de l'habiliter durant ces trois prochaines années à racheter des propres actions à

concurrence de 10% maximum du capital-actions (210 527 328 actions). Au cours actuel de l'action, cela correspond à une valeur totale de quelque 15 milliards de CHF. Le programme de rachat 2007–2010 a été annoncé le 13 février 2007.

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre à l'Assemblée générale l'adoption d'un programme de rachat de trois ans. Cette procédure permet une flexibilité maximale en matière de gestion du capital, étant entendu toutefois que le Conseil d'administration n'entend pas dévier de l'objectif d'une forte dotation en capital d'UBS. Les actionnaires décideront de la destruction définitive des titres acquis par le biais du programme de rachat 2007–2010, à chaque fois aux Assemblées générales ordinaires de 2008 à 2010.

La procédure en deux temps, selon laquelle les actionnaires prennent une décision de principe lors d'une première Assemblée générale et sanctionnent la destruction définitive des titres lors des prochaines, présente un avantage. A savoir: si les actionnaires consentent à la destruction ultérieure d'un nombre maximal d'actions, celles-ci ne tombent plus sous le coup de l'interdiction légale de détenir plus de 10% de propres actions. Ainsi, UBS gagne en flexibilité dans l'intérêt d'une gestion efficace des capitaux et de l'activité de négoce courante de la banque.



UBS SA  
Case postale, CH-8098 Zurich  
Case postale, CH-4002 Bâle

[www.ubs.com](http://www.ubs.com)